FICHES DE DONNEES DE SECURITE

SIPP-CALCIMIX

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (EC) n° 453/2010 et règlement (CE) n° 1272/2008



FDS n°: NP-0014-5-A

Date de révision: 2020-01-29

Format: UE Version 1.02

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Codes produit NP-0014-5-A

Nom du produit SIPP-CALCIMIX

Substance pure/préparation Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Un engrais avec des micronutriments pour l'agriculture et l'horticulture

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

FMC Agro Limited **Fabricant**

Rectors Lane Pentre Flintshire CH5 2DH United Kingdom Tel: + 44 1244 537370

E-mail: fmc.agro.uk@fmc.com

Pour plus d'informations, contacter :

CHEMINOVA AGRO France S.A.S. Point de contact

11 bis Quai Perrache

69002 LYON Tel 04 37 23 65 70 Fax 04 78 71 08 46

communication.france@fmc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Centres antipoison en France:

> Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25

Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

Rubrique 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë - Voie orale Catégorie 4 (H302)

FDS n°: NP-0014-5-A

Date de révision: 2020-01-29 Version 1.02

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 (H318)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

Conseils de prudence

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

Rubrique 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Le produit est un mélange, pas une substance.

3.2 Mélanges

Nom chimique	NoCE	NoCAS	Pour cent en poids	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
CALCIUM NITRATE	239-289-5	15245-12-2	30-60	Acute Tox. 4: H302 Eye Dam. 1: H318	01-2119493947-16- XXXX

Informations supplémentaires

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases EUH mentionnées

Rubrique 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Tenir les yeux ouverts et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15-20

minutes.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau.

Inhalation Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Principaux symptômes et effets, Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

NP-0014-5-A SIPP-CALCIMIX

FDS n°: NP-0014-5-A Date de révision: 2020-01-29

Version 1.02

aigus et différés

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

poitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Rubrique 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Refroidir les récipients/réservoirs au jet d'eau.

Moyens d'extinction appropriés

Évitez les courants de tuyaux lourds.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des fumées toxiques peuvent être libérées dans des situations d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection. Portez des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Rubrique 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles

Équipement de protection individuel, voir section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

Pour des instructions plus de nettoyage, numéro de la ligne d'appel d'urgence dans la section 1 «Produit et identification de la société" ci-dessus.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières. Contenir le déversement en utilisant la reliure. Les rejets accidentels dans les cours d'eau doivent être signalés à l'organisme de réglementation compétent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Nettoyer soigneusement la surface contaminée avec un excès d'eau. Absorber avec de la

terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients

pour élimination ultérieure.

6.4. Référence à d'autres rubriques

FDS n°: NP-0014-5-A Date de révision: 2020-01-29

Version 1.02

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Protéger contre le gel. Entreposer au-dessus 5°C. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Se reporter à la sous-rubrique 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible.

(PNEC)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection des mains Gants de protection.

Protection de la peau et du

corps

Porter des gants/des vêtements de protection.

Protection respiratoire inutile dans les conditions normales d'utilisation.

·

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Se reporter à la législation spécifique des États membres pour les exigences de la législation communautaire en matière d'environnement.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

NP-0014-5-A SIPP-CALCIMIX

FDS n°: NP-0014-5-A Date de révision: 2020-01-29

Version 1.02

Aspect Liquide Odeur Caractéristique

Couleur Jaune

Seuil olfactif Aucune information disponible

pH 2.0 - 3.5

Point de fusion/point de congélation Aucune information disponible
Point/intervalle d'ébullition Aucune information disponible
Point d'éclair Aucune information disponible
Taux d'évaporation Aucune information disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucune information disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucune information disponible

d'inflammabilité

Pression de vapeur Aucune information disponible
Pensité de vapeur Aucune information disponible

Densité 1.48 - 1.51 Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité, cinématique
Viscosité, dynamique
Propriétés explosives

Aucune information disponible

Propriétés comburantes Non comburant

9.2. Autres informations

Point de ramollissementAucune information disponibleMasse molaireAucune information disponibleTeneur en COV (%)Aucune information disponibleDensitéAucune information disponibleMasse volumique apparenteAucune information disponibleKstAucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de stockage recommandées

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucune information disponible.

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucune information disponible.

statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit. La décomposition peut se produire en cas d'exposition aux conditions ou matériaux énumérés ci-dessous.

10.4. Conditions à éviter

FDS n°: NP-0014-5-A Date de révision: 2020-01-29

Version 1.02

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts. Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Rubrique 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

DL50 oral

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation		
CALCIUM NITRATE	>300 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (rat)			

Corrosion/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Faiblement irritant. Irritant pour les yeux.

SensibilisationAucune information disponibleMutagénicitéAucune information disponibleCancérogénicitéAucune information disponible

Toxicité pour la reproduction STOT - exposition unique STOT - exposition répétée

Aucune information disponible. Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Symptômes

Contact avec la peau: Peut irriter légèrement le site de contact.

Contact avec les yeux: Possible irritation et rougeur.

Ingestion: Possible irritation de la gorge.

Inhalation: Peut causer une irritation de la gorge avec sensation d'oppression dans la

oitrine.

Effets retardés / immédiats: On peut s'attendre à des effets immédiats après une exposition

de courte durée.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Rubrique 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
CALCIUM NITRATE	-	-	48h EC50 = >100 mg/L (Daphnia magna)

FDS n°: NP-0014-5-A Date de révision: 2020-01-29

Version 1.02

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

Mobilité

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas identifié comme une substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non

utilisés

Transférer dans un récipient approprié et prévoir la collecte par une société d'élimination

spécialisée. Alternativement, le produit peut être incinéré, conformément à la

réglementation locale. Le produit dilué et les produits de lavage doivent être envoyés dans une installation de traitement de l'eau. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des conteneurs chimiques ou usagés. Ne pas rejeter dans les égouts.

Emballages contaminés Nettoyer le récipient avec de l'eau. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les directives

locales et nationales. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Code de déchets du CED 02 01 08

AUTRES INFORMATIONS NOTE: L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence possible de réglementations

européennes, nationales ou locales spécifiques concernant l'élimination.

Rubrique 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

REMARQUE NON CLASSIFIÉ COMME DANGEREUX AU SENS DES RÈGLEMENTS DE

TRANSPORT.

IMDG/IMO

14.1 ONU/n° d'identification
14.2 Nom d'expédition
14.3 Classe de danger
14.4 Groupe d'emballage
14.5 Polluant marin
14.6 Dispositions spéciales
Non réglementé

14.7 Transport en vracCe produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RID

NP-0014-5-A SIPP-CALCIMIX

FDS n°: NP-0014-5-A Date de révision: 2020-01-29

Version 1.02

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

ADR/RID

14.1ONU/n° d'identificationNon réglementé14.2Nom d'expéditionNon réglementé14.3Classe de dangerNon réglementé14.4Groupe d'emballageNon réglementé14.5Danger pour l'environnementSans objet14.6Dispositions spécialesAucun(e)

ICAO/IATA

14.1 ONU/n° d'identification
 14.2 Nom d'expédition
 14.3 Classe de danger
 14.4 Groupe d'emballage
 14.5 Danger pour l'environnement
 14.6 Dispositions spéciales
 Non réglementé
 Non réglementé
 Sans objet
 Aucun(e)

Rubrique 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

	Nom chimique	TSCA (États-U nis)	DSL (Canada)	EINECS/ELINC S (Europe)	ENCS (Japon)	Chine (IECSC)	KECL (Corée)	PICCS (Philippines)	AICS (Australie)
С	CALCIUM NITRATE 15245-12-2	Х	Х	X			X		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas encore été effectué pour cette substance

Rubrique 16: AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

FDS n°: NP-0014-5-A

Date de révision: 2020-01-29

Version 1.02

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

<u>Légende</u>

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

CAS: CAS (Chemical Abstracts Service)

Ceiling: Valeur limite maximum:

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

EINECS: EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés)

GHS: Système général harmonisé (SGH)

IATA : Association internationale du transport aérien (IATA)
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

IMDG: Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)

LC50: CL50 (concentration létale)

DL50: DL50 (dose létale)

PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par

chemin de fer

STEL: Valeur limite à courte terme

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

TWA: pondérée dans le temps

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable

Date de révision: 2020-01-29

Cause de la révision: sections de la FDS mises-à-jour.

Avis de non-responsabilité

Les informations et les recommandations de la présente FDS (y compris les données et les mentions) sont présumées exactes par FMC Corporation à la date de publication. CEPENDANT, AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, N'EST ACCORDÉE QUANT À L'ADAPTATION À UNE APPLICATION SPÉCIFIQUE, LA VALEUR COMMERCIALE OU TOUT AUTRE ASPECT DES INFORMATIONS FOURNIES DANS LA PRÉSENTE FDS. Ces informations ne concernent que le produit spécifiquement décrit, et sont susceptibles de ne pas être applicables s'il est employé en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Marque commerciale de FMC Corporation

© 2020 FMC Corporation. Tous droits réservés.

Fin de la Fiche de données de sécurité